

Feuille de route PACA Thérapies innovantes

Version 2 élaborée suite au Comité de pilotage du 6 mars 2017 consolidée des travaux du Groupe de Travail Technique du 28 mars 2017.

Comme précisé dans le relevé de décisions et points saillants de ce Comité de pilotage un délai de 3 semaines (soit le 25 avril), est accordé à chaque invité ou participant au comité de pilotage de l'OIR pour valider les orientations proposées dans la feuille de route.

Une version consolidée vous sera adressée après le 26 avril.

Cette feuille de route a pour objectif :

- De partager les orientations de l'OIR,**
- De discuter et d'alimenter les actions et les projets structurants identifiés ;**
- D'assurer la répartition des rôles pour la mise en œuvre des actions et des projets identifiés.**

Rappel : Proposition de structuration de la feuille de route

- 1) La définition d'un objectif global de l'OIR Thérapies innovantes
- 2) La qualification d'un périmètre
- 3) L'identification des Marchés prioritaires
- 4) Les principaux leaders et actifs
- 5) Les principaux leviers de développement de l'OIR
- 6) L'articulation des projets structurants et des actions de développement économique
- 7) Vers un plan d'actions

* *
*

1. Propos introductifs sur le dispositif des Opérations d'Intérêt Régional (OIR)

Les ambitions des OIR :

- « **SPECIALISER** »

Les OIR sont une politique de **spécialisation des territoires** de la région nécessaire à l'accélération de leurs projets économiques pour aboutir à un **positionnement différencié de Provence-Alpes-Côte d'Azur** à l'échelle internationale.

- « **CONCENTRER** »

Les OIR permettent de **cibler les moyens de financement** publics et privés sur les filières d'avenir et les segments différenciants pour Provence-Alpes-Côte d'Azur.

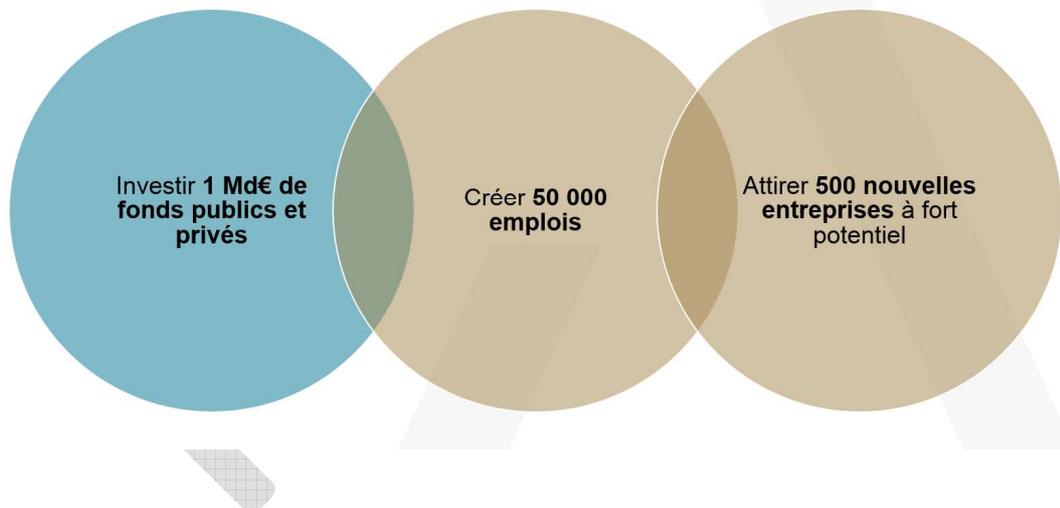
- « **MOBILISER** »

Les OIR ambitionnent d'**embarquer l'ensemble du territoire et de coordonner les acteurs de l'écosystème régional** du développement économique.

- « **FEDERER** »

Les OIR répondent à un **impératif « d'alignement » des acteurs**, des territoires autour d'une même dynamique, d'un ensemble de projets. Elles ne donnent pas lieu à la création de nouvelles structures, elles s'appuient sur les acteurs existants et conjuguent leurs expertises.

Les objectifs opérationnels des OIR :



2. L'objectif de l'OIR Thérapies innovantes est de créer de la valeur économique

L'ambition de l'OIR Thérapies Innovantes est de faire de PACA un leader mondial des thérapies de demain. Certains objectifs précis sont proposés par le groupe de travail, d'autres devront être affinés par le Comité de Pilotage.

Les premiers objectifs précis proposés sont à 5 ans :

1. Faire émerger de nouveaux leaders sur les marchés de l'OIR
2. Consolider 5 ETI ;
3. Créer 500 emplois directs et 1000 emplois indirects ;
4. Mettre sur le marché 3 produits leaders sur leur marché (médicaments, dispositifs médicaux, diagnostics) ;
5. Lever plus de 200 millions d'euros de fonds privés.

D'autres objectifs nécessitent d'être affinés :

6. *Créer un tropisme vers le territoire pour les entreprises exogènes ;*
7. *Accueillir un évènement business de dimension mondiale*

3. Qualification du périmètre de l'OIR

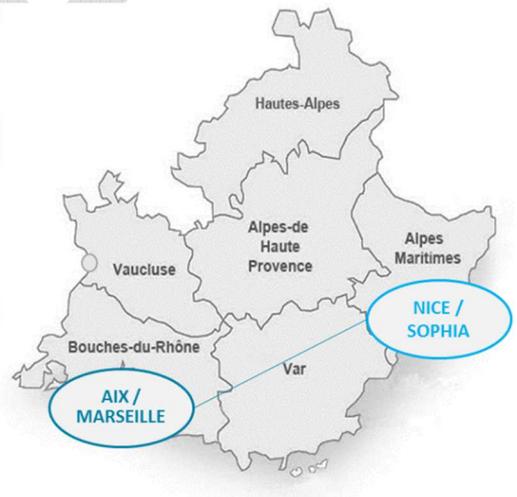
Le périmètre a été défini à la fois de façon **géographique** et **thématique**.

Périmètre géographique :

L'OIR Thérapies innovantes est principalement ancrée dans les départements des Bouches-du-Rhône et des Alpes Maritimes. Elle s'articule autour de la Métropole Aix-Marseille et du hub de recherche, de transfert et valorisation en biotechnologies et du tissu industriel de Nice-Sophia qui rassemblent des actifs (compétences et équipements) de très haut niveau.

Les entreprises industrielles peuvent s'appuyer :

- **Une recherche académique et clinique de pointe**
 - o AMU / APHM ; Université de Nice Sophia Antipolis, CHU Nice
 - o Centres cliniques : CIC APHM, IPC et Centre Antoine Lacassagne
 - o CIML, CIPHE, IPMC, IRCAN, Institut Claude Pommidou, C3M
 - o IHU Méditerranée Infection
 - o 5 FHU
 - o Institut des neurosciences
- **Plateformes / projets structurants (approche publique / privée)**
 - o Marseille Immunopôle (intégrant CIPHE et MI Mabs)
 - o Bio banques (Nice et AMPM)
 - o GIPTIS
 - o CERIMED en imagerie médicale



- **Acteurs spécialisés**
 - o Eurobiomed
 - o SATT Sud Est, Impulse, Protisvalor, Incubateur PACA est
 - o Grand Luminy

- **Lieux dédiés**
 - o Luminy MI Biopark : 12000m² existants + 22000m² à venir d'ici 5 ans
 - o Extension de la pépinière Biotech Luminy
 - o Projets de restructuration de foncier au sein de l'APHM
 - o Projet d'un lieu dédié Biotech (SABLES) à Sophia Antipolis
 - o Projet OneLife d'initiative privée (Jaguar Network) (2000m² dédiés aux Biotechnologies)

Périmètre thématique

Les mutations et les transformations à l'œuvre :

Afin de qualifier le périmètre thématique de l'OIR, le groupe de travail s'est d'abord attaché à définir un ensemble de tendances et de mutations structurantes pour les entreprises des Thérapies innovantes. En PACA, la filière santé représente **l'un des plus gros secteurs d'emploi régional** et la place en 3^{ème} position derrière l'Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. Le rapport sur les technologies clés 2020 rappelle que la demande en matière de santé est amenée à croître plus rapidement que la croissance mondiale et identifie la santé comme « **un secteur stratégique et moteur pour l'économie française dans l'avenir** ». La croissance rapide des dépenses de santé est portée par l'élévation du niveau de vie et le vieillissement de la population, l'apparition de nouvelles pathologies et le progrès des techniques médicales.

Périmètre général

Le groupe de travail a recensé les segments porteurs adressant différents marchés qui constituent le socle du périmètre de l'OIR. **Le positionnement différenciant de la région se trouve autour de la R&D industrielle, prend en compte les opportunités de développement à travers les entreprises positionnées sur les services, les essais cliniques et dans une moindre mesure sur la production.**

4. L'identification des marchés prioritaires

Quatre grands marchés constituent le cœur de l'OIR Thérapies innovantes :

- **Les biotechnologies** : développement de nouveaux traitements par de nouvelles approches biologiques ;
- **Les medtechs** : développement des dispositifs médicaux innovants à vocation thérapeutique (prothèses, organes artificiels...)

- **Le diagnostic** : développement de solutions technologiques pour le diagnostic précoce et la médecine prédictive et de précisions ;
- **Les sociétés de services intervenant tout au long de la chaîne de développement des produits de santé** : Contract Research Organization CRO et Contract Manufacturing Organization CMO.

5. Les principaux leaders à mobiliser pour jouer leur rôle de moteur au sein de la dynamique OIR

La réussite de l'OIR « *Thérapies innovantes* » dépend de la mobilisation concrète des acteurs majeurs¹ des différents marchés identifiés :

- **Des entreprises en forte croissance** : Provence Technologies, Innate Pharma, Biotech Dental, Alphabio, SuperSonic Imagine, Modul Bio, VectHorus, TerAchon, Halio Dx, Provepharm
- **Des grands groupes présents sur le territoire** : PMB Alcen, Immunotech/Beckman Coulter
- **Une centaine d'entreprises** au niveau régional², dont une trentaine à fort potentiel repéré par le pôle Eurobiomed

[Le comité technique n'a pas considéré opportun d'analyser les chaînes de valeurs des entreprises sur les marchés spécifiques en raison de la concentration des entreprises sur la R&D.]

6. Les leviers prioritaires de développement spécifiques à l'OIR THÉRAPIES INNOVANTES

Le groupe de travail s'est attaché à définir et qualifier les familles de leviers à activer pour assurer le développement de l'OIR. Ce travail a permis d'aboutir à la matrice de leviers ci-dessous :

¹ Acteurs majeurs : Seuls quelques exemples d'entreprises sont proposés sur ce document. Une liste plus complète pourra être constituée à la demande du Comité de Pilotage

² Une étude sur les entreprises de la santé devrait être lancée prochainement par la CCIMP. Elle permettra d'affiner la liste existante



Levier 1 : renforcer les entreprises innovantes	Augmenter le flux de création d'entreprises	Essaimage d'entreprises issues de la recherche publique	Financement haut de bilan	Parcours d'accélération
			Financement bas de bilan	
Levier 2 : renforcer l'accès aux marchés	Raccourcir les délais de mise sur le marché	Accompagnement à l'internationalisation des PME	Cofinancement des projets collaboratifs (R&D et plateformes)	Renforcement des liens DO/PME
Levier 3 : marketer et développer l'offre du territoire	Promotion et valorisation des expertises et des projets structurants	Communication sur l'OIR	Promotion et prospection à l'international (dont évènements sur le territoire)	Développement d'une offre foncière et immobilière
		Prospective OIR		
Levier 4 : renforcer les compétences et améliorer les recrutements	Renforcement de la formation initiale	Renforcement de la formation continue	Attirer les talents (entreprises et doctorants)	
Levier 1 : renforcer les entreprises innovantes	Augmenter le flux de création d'entreprises	Essaimage d'entreprises issues de la recherche publique	Financement haut de bilan	Parcours d'accélération
			Financement bas de bilan	
Levier 2 : renforcer l'accès aux marchés	Raccourcir les délais de mise sur le marché	Accompagnement à l'internationalisation des PME	Cofinancement des projets collaboratifs (R&D et plateformes)	Renforcement des liens DO/PME
Levier 3 : marketer et développer l'offre du territoire	Promotion et valorisation des expertises et des projets structurants	Communication sur l'OIR	Promotion et prospection internationale (dont évènements sur le territoire)	Développement d'une offre foncière et immobilière
		Prospective OIR		
Levier 4 : renforcer les compétences et améliorer les recrutements	Renforcement de la formation initiale	Renforcement de la formation continue	Attirer les talents (entreprises et doctorants)	

Sur les vingt leviers identifiés, le groupe de travail a identifié huit leviers prioritaires à activer (surligné en couleur jaune dans le schéma ci-dessus).

- **Le financement haut de bilan** : C'est un levier particulièrement important dans ce domaine, qui nécessite des investissements importants, dans un temps long, et l'accès à des compétences pointues. Tout l'enjeu est de passer de la start-up à la PME puis à l'ETI, cible prioritaire de l'OIR
- **Les parcours d'accélération** pour favoriser le développement des entreprises qu'elles soient matures ou créées récemment. L'objectif est d'organiser l'offre de services autour de ces entreprises et tout particulièrement de leur permettre d'avoir accès à des expertises pointues (mentoring, expertises techniques...) et au financement pour leur croissance.
- **L'accompagnement à l'internationalisation des PME** : Ceci afin de permettre aux entreprises un accès facilité entre autres à de nouveaux marchés.
- **Le cofinancement des projets collaboratifs (R&D et plateformes)** pour favoriser la conduite de projets de R&D collaboratifs dans un domaine particulièrement intensif en recherche et en innovation.
- **La promotion et la valorisation des expertises et des projets structurants** afin de créer une dynamique autour des Thérapies innovantes sur le territoire et de faire connaître le niveau d'excellence pour attirer de nouveaux talents et/ou permettre aux acteurs présents en région d'accéder à ces expertises.
- **Promotion et prospection internationale (dont événements sur le territoire)** : La promotion et la prospection internationale ainsi que l'accueil de salons tournants ou l'organisation de nouveaux événements d'envergure nationale et mondiale permettra à la région de promouvoir ses entreprises les plus innovantes et de s'imposer comme un territoire d'excellence.
- **Le développement d'une offre foncière et immobilière** pour créer des lieux d'excellence dans le domaine des Thérapies innovantes à la fois attractifs et dotés des structures pour accompagner le développement des entreprises du secteur. Certains lieux existent déjà, d'autres sont en projet, mais la spécificité de ces entreprises nécessite une proximité géographique forte avec les acteurs académiques et cliniques.
- **L'attraction des talents (entreprises et doctorants)** pour disposer d'un vivier de compétences opérationnelles et de haut niveau et renforcer la taille critique de l'OIR en région.

Pour chacun des leviers prioritaires, plusieurs démarches sont nécessaires : la coordination des dispositifs, l'intégration des projets existant dans une dynamique d'ensemble et leur enrichissement et le lancement de nouveaux projets et actions pour amplifier la démarche.

7. L'articulation des projets structurants et des actions de développement économique

L'articulation des projets structurants et des actions de développement économique avec les leviers constitutifs de la feuille de route a été traité lors du Groupe de Travail technique du 28 mars dernier et fera l'objet d'une restitution au prochain Comité de Pilotage en mai 2017.

Les **critères de sélection des projets propres à l'OIR Thérapies Innovantes** proposés à l'issue des travaux du Groupe de Travail Technique sont les suivants :

- **Critère n°1 : Le partenariat public privé est privilégié.** Dans le cas où le projet est porté par un acteur public, celui-ci doit associer un partenaire privé ou doit être au bénéfice d'utilisateurs / d'acteurs privés.
- **Critère n°2: Les projets portés par un consortium d'entreprises** du territoire **et relatifs à** une « recherche » de complémentarités et de synergies créatrices de valeurs sont **privilégiés** (mutualisation d'équipement, de ressources, co-commercialisation...).
- **Critère n°3 : Le projet doit répondre ou viser l'exigence de soutenabilité économique :** démontrer le caractère compétitif de l'organisation proposée en matière de coûts et la robustesse du modèle économique.
- **Critère n°4: Le projet doit s'intégrer dans l'écosystème.** Il doit prendre en compte les acteurs existants du territoire afin de s'inscrire dans une dynamique de recherche de complémentarités et de synergies créatrices de valeurs.